

Délibération 2019-08: Compte de gestion 2018**REUNION DU 21 MARS 2019**

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte Flandre et Lys s'est réuni le Jeudi 21 Mars 2019 à 18h30, Salon Montmorency à Laventie, sur convocation du 11 Mars 2019 de Mme Danielle Mametz, Présidente.

Nombre de délégués en exercice au jour de la séance :

Titulaires : 33 Suppléants : 33

Etaient présents et ont participé aux votes (19 délégués) :

Communauté de Communes Flandre-Lys : M. Bodart Michel, M.Brouteele Philippe, M.Cottigny Bernard, Mme Debaisieux Nathalie(arrivée au point 3), M. Didelot Bernard, M.Duyck Joël, M. Kujawa Philippe, M.Mahieu Philippe, Mme Grammont Agnès

Communauté de Communes de Flandre Intérieure : M. Ampen François, Mme Campagne Marie-Madeleine, M.Devos Joël, ; M.Duriez Patrick, M.Dziadek Jean-Pierre, M.Heyman Bernard, M. Lemaire Roger, Mme Mametz Danielle, M. Smal Eric, M.Van Inghelandt Luc

Etaient également présents : M. Duponchel Pierre, Mme Berrais Sofia, Mme Wiplie Sandra, Mme Declerck Hélène

Membres absents ayant donné pouvoir :

Communauté de Communes Flandre Intérieure : M.Bataille (pouvoir à Mme Campagne), M.Darques (pouvoir à M.Dziadek), M.Debeugny (pouvoir à M.Van Inghelandt), M.Duquenoy Régis (pouvoir à Smal Eric), M. Maris Gérard (pouvoir à Joël Devos)

Le Comité syndical,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral du 17 juin 2003 portant création du Syndicat Mixte du SCOT de Flandre intérieure,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 8 février 2011 portant adoption des nouveaux statuts du syndicat mixte pour le SCOT de Flandre Intérieure et sa transformation en Syndicat mixte du Pays Cœur de Flandre,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 28 décembre 2018 portant adoption des nouveaux statuts du Syndicat Mixte du Pays Cœur de Flandre et sa transformation en Syndicat Mixte Flandre et Lys

Considérant la concordance entre le compte de gestion et le compte administratif,

Considérant que le comptable public a bien repris dans ses écritures le montant de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant la présentation en séance du compte de gestion,

Il est demandé au comité syndical de bien vouloir adopter le C
l'exercice 2018 arrêté comme suit :

Envoyé en préfecture le 01/04/2019
Reçu en préfecture le 01/04/2019
Affiché le 
ID : 059-255902934-20190321-2019_008-DE

Section de fonctionnement

Recettes réalisées en 2018	441 345.49 €
Dépenses réalisées en 2018	588 262.21 €
Résultat 2018	-146 916.72 €
Résultat N-1 reporté	453 484.62 €
Excédent de fonctionnement	306 567.90 €

Section d'investissement

Recettes réalisées en 2018	146 848.70 €
Dépenses réalisées en 2018	127 284.04 €
Résultat 2018	21 564.66 €
Résultat antérieur	179 438.31 €
Reste à réaliser exercice 2018	84 231.45 €
Excédent d'investissement	201 002.97 €

Votants : 18
Suffrages exprimés : 23
Pour : 23
Contre : 0
Abstention : 0

Adopté à l'unanimité

Copie de la présente délibération sera transmise à

- Monsieur le Sous-préfet de Dunkerque,
- Monsieur le Président de la Communauté de Communes Flandre-Lys
- Monsieur le Président de la Communauté de Communes de Flandre intérieure
- Monsieur le Trésorier Principal d'Hazebrouck

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus
(suivent les signatures)

POUR COPIE CONFORME
LA PRESIDENTE,


Daniëlle MAMETZ

SYNDICAT MIXTE FLANDRE ET

créé par arrêté préfectoral du 17 juin 2003
n° SIREN : 255 902 934 – n° SIRET 255 902 934 00017
Code APE : 751A

Envoyé en préfecture le 01/04/2019
Reçu en préfecture le 01/04/2019
Affiché le 
ID : 059-255902934-20190321-2019_09-DE

Délibération 2019-09 : Compte administratif 2018

REUNION DU 21 MARS 2019

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte Flandre et Lys s'est réuni le Jeudi 21 Mars 2019 à 18h30, Salon Montmorency à Laventie, sur convocation du 11 Mars 2019 de Mme Danielle Mametz, Présidente.

Nombre de délégués en exercice au jour de la séance :

Titulaires : 33 Suppléants : 33

Etaient présents et ont participé aux votes (19 délégués) :

Communauté de Communes Flandre-Lys : M. Bodart Michel, M.Brouteele Philippe, M.Cottigny Bernard, Mme Debaisieux Nathalie, M. Didelot Bernard, M.Duyck Joël, M. Kujawa Philippe, M.Mahieu Philippe, Mme Grammont Agnès

Communauté de Communes de Flandre Intérieure : M. Ampen Francis, Mme Campagne Marie-Madeleine, M.Devos Joël, M.Duriez Patrick, M.Dziadek Jean-Pierre, M.Heyman Bernard, M. Lemaire Roger, Mme Mametz Danielle, M. Smal Eric, M.Van Inghelandt Luc

Etaient également présents : M. Duponchel Pierre, Mme Berrais Sofia, Mme Wiplie Sandra, Mme Declerck Hélène

Membres absents ayant donné pouvoir :

Communauté de Communes Flandre Intérieure : M.Bataille (pouvoir à Mme Campagne), M.Darques (pouvoir à M.Dziadek), M.Debeugny (pouvoir à M.Van Inghelandt), M.Duquenoy Régis (pouvoir à Smal Eric), M. Maris Gérard (pouvoir à Joël Devos)

Le Comité syndical,
Sur rapport de Monsieur le Vice-président,
Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu l'arrêté préfectoral du 17 juin 2003 portant création du Syndicat Mixte du SCOT de Flandre intérieure,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 8 février 2011 portant adoption des nouveaux statuts du syndicat mixte pour le SCOT de Flandre intérieure et sa transformation en Syndicat mixte du Pays Cœur de Flandre,
Vu l'arrêté préfectoral en date du 28 décembre 2018 portant adoption des nouveaux statuts du Syndicat Mixte du Pays Cœur de Flandre et sa transformation en Syndicat Mixte Flandre et Lys

Vu la délibération du comité syndical en date du 19 mars 2018 approuvant le budget primitif 2018, Considérant que le comité syndical doit se prononcer sur le compte administratif avant le 30 juin 2019,

Considérant que, pour ce faire, Madame La Présidente quitte la séance et est remplacée par Monsieur Devos, Vice-président du Syndicat mixte.

Considérant que le compte de gestion 2018 est strictement conforme au compte administratif 2018,

**Il est demandé au comité syndical d'adopter le Compte Adm
arrêté comme suit :**

Envoyé en préfecture le 01/04/2019
Reçu en préfecture le 01/04/2019
Affiché le 
ID : 059-255902934-20190321-2019_09-DE

Section de fonctionnement

Recettes réalisées en 2018	441 345.49 €
Dépenses réalisées en 2018	588 262.21 €
Résultat 2018	-146 916.72 €
Résultat N-1 reporté	453 484.62 €
Excédent de fonctionnement	306 567.90 €

Section d'investissement :

Recettes réalisées en 2018	146 848.70 €
Dépenses réalisées en 2018	127 284.04 €
Résultat 2018	21 564.66 €
Résultat antérieur	179 438.31 €
Excédent d'investissement	201 002.97 €

Votants : 18
Suffrages exprimés : 23
Pour : 23
Contre : 0
Abstention : 0
Adopté à l'unanimité

Copie de la présente délibération sera transmise à

- Monsieur le Sous-préfet de Dunkerque,
- Monsieur le Président de la Communauté de Communes Flandre-Lys
- Monsieur le Président de la Communauté de Communes de Flandre intérieure
- Monsieur le Trésorier Principal d'Hazebrouck

**Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus
(suivent les signatures)**

**POUR COPIE CONFORME
LA PRESIDENTE,**


Danielle MAMETZ

Délibération 2019-10 : Affectation de résultats 2018**REUNION DU 21 MARS 2019**

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte Flandre et Lys s'est réuni le Jeudi 21 Mars 2019 à 18h30, Salon Montmorency à Laventie, sur convocation du 11 Mars 2019 de Mme Danielle Mametz, Présidente.

Nombre de délégués en exercice au jour de la séance :

Titulaires : 33

Suppléants : 33

Etaient présents et ont participé aux votes (19 délégués) :

Communauté de Communes Flandre-Lys : M. Bodart Michel, M.Brouteele Philippe, M.Cottigny Bernard, Mme Debaisieux Nathalie, M. Didelot Bernard, M.Duyck Joël, M. Kujawa Philippe, M.Mahieu Philippe, Mme Grammont Agnès

Communauté de Communes de Flandre Intérieure : M. Ampen François, Mme Campagne Marie-Madeleine, M.Devos Joël, M.Duriez Patrick, M.Dziadek Jean-Pierre, M.Heyman Bernard, M. Lemaire Roger, Mme Mametz Danielle, M. Smal Eric, M.Van Inghelandt Luc

Etaient également présents : M. Duponchel Pierre, Mme Berrais Sofia, Mme Wiplie Sandra, Mme Declerck Hélène

Membres absents ayant donné pouvoir :

Communauté de Communes Flandre Intérieure : M.Bataille (pouvoir à Mme Campagne), M.Darques (pouvoir à M.Dziadek), M.Debeugny (pouvoir à M.Van Inghelandt), M.Duquenoy Régis (pouvoir à Smal Eric), M. Maris Gérard (pouvoir à Joël Devos)

Le Comité syndical,

Sur rapport de Madame la Présidente,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral du 17 juin 2003 portant création du Syndicat Mixte du SCOT de Flandre Intérieure,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 8 février 2011 portant adoption des nouveaux statuts du syndicat mixte pour le SCOT de Flandre Intérieure et sa transformation en Syndicat mixte du Pays Cœur de Flandre,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 28 décembre 2018 portant adoption des nouveaux statuts du Syndicat Mixte du Pays Cœur de Flandre et sa transformation en Syndicat Mixte Flandre et Lys,

Conformément à l'instruction comptable M14 (+ de 3.500 habitants), il convient d'affecter le résultat de l'exercice 2018.

Section d'investissement

Envoyé en préfecture le 01/04/2019
Reçu en préfecture le 01/04/2019
Affiché le **21 564.66 €**
ID : 059-255902934-20190321-2019_10-DE

Résultat de l'année	
Résultat antérieur	179 438.31 €
Résultat cumulé	201 002.97 €

Section de fonctionnement

Résultat de l'année	-146 916.72 €
Résultat antérieur	453 484.62 €
Part affectée à l'investissement (1068)	0.00 €
Résultat cumulé	306 567.90 €

Besoin de financement

Résultat cumulé de la section d'investissement	201 002.97 €
Reste à réaliser en recettes	56 098.85 €
Reste à réaliser en dépenses	140 330.30 €
Montant à prendre en compte pour l'affectation	116 771.52 €
Besoin de financement réel	0.00 €

Le résultat 2018 de la section de fonctionnement est positif. Il est donc reporté en recettes de fonctionnement au chapitre R 002. L'excédent d'investissement 2018 est reporté en recettes d'investissement au chapitre R 001.

LIGNE BUDGETAIRE 001 DEBIT	0.00 €
LIGNE BUDGETAIRE 001 CREDIT	201 002.97 €
LIGNE BUDGETAIRE 002 DEBIT	0.00 €
LIGNE BUDGETAIRE 002 CREDIT	306 567.90 €
Compte 1068 (crédit)	0.00 €

Vu ce qui précède il est demandé au comité syndical de bien vouloir affecter au BP 2019, les résultats conformément aux tableaux repris ci-dessus

Votants : 19
Suffrages exprimés : 24
Pour : 24
Contre : 0
Abstention : 0

Adopté à l'unanimité

Copie de la présente délibération sera transmise à

- Monsieur le Sous-préfet de Dunkerque,
- Monsieur le Président de la Communauté de Communes Flandre-Lys
- Monsieur le Président de la Communauté de Communes de Flandre intérieure
- Monsieur le Trésorier Principal d'Hazebrouck

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus
(suivent les signatures)

POUR COPIE CONFORME
LA PRESIDENTE,



Danielle MAMETZ

W

Envoyé en préfecture le 01/04/2019

Reçu en préfecture le 01/04/2019

Affiché le



ID : 059-255902934-20190321-2019_10-DE

Délibération 2019-11 : Budget primitif 2019**REUNION DU 21 MARS 2019**

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte Flandre et Lys s'est réuni le Jeudi 21 Mars 2019 à 18h30, Salon Montmorency à Laventie, sur convocation du 11 Mars 2019 de Mme Danielle Mametz, Présidente.

Nombre de délégués en exercice au jour de la séance :

Titulaires : 33 Suppléants : 33

Etaient présents et ont participé aux votes (19 délégués) :

Communauté de Communes Flandre-Lys : M. Bodart Michel, M.Brouteele Philippe, M.Cottigny Bernard, Mme Debaisieux Nathalie, M. Didelot Bernard, M.Duyck Joël, M. Kujawa Philippe, M.Mahieu Philippe, Mme Grammont Agnès

Communauté de Communes de Flandre Intérieure : M. Ampen François, Mme Campagne Marie-Madeleine, M.Devos Joël, M.Duriez Patrick, M.Dziadek Jean-Pierre, M.Heyman Bernard, M. Lemaire Roger, Mme Mametz Danielle, M. Smal Eric, M.Van Inghelandt Luc

Etaient également présents : M. Duponchel Pierre, Mme Berrais Sofia, Mme Wiplie Sandra, Mme Declerck Hélène

Membres absents ayant donné pouvoir :

Communauté de Communes Flandre Intérieure : M.Bataille (pouvoir à Mme Campagne), M.Darques (pouvoir à M.Dziadek), M.Debeugny (pouvoir à M.Van Inghelandt), M.Duquenoy Régis (pouvoir à Smal Eric), M. Maris Gérard (pouvoir à Joël Devos)

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral du 17 juin 2003 portant création du Syndicat Mixte du SCOT de Flandre intérieure,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 8 février 2011 portant adoption des nouveaux statuts du syndicat mixte pour le SCOT de Flandre intérieure et sa transformation en Syndicat mixte du Pays Cœur de Flandre,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 28 décembre 2018 portant adoption des nouveaux statuts du Syndicat Mixte du Pays Cœur de Flandre et sa transformation en Syndicat Mixte Flandre et Lys

Vu la proposition de budget primitif 2019

Considérant que l'affectation des résultats a été adoptée préalablement,

Il est demandé au comité syndical de bien vouloir valider le budget primitif 2019 (ci-joint)

Votants : 19

Suffrages exprimés : 24

Pour : 24
Contre : 0
Abstention : 0

Envoyé en préfecture le 01/04/2019
Reçu en préfecture le 01/04/2019
Affiché le 
ID : 059-255902934-20190321-2019_11-DE

Adopté à l'unanimité

Copie de la présente délibération sera transmise à

- Monsieur le Sous-préfet de Dunkerque,
- Monsieur le Président de la Communauté de Communes Flandre-Lys
- Monsieur le Président de la Communauté de Communes de Flandre intérieure
- Monsieur le Trésorier Principal d'Hazebrouck

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an que dessus
(suivent les signatures)

POUR COPIE CONFORME
LA PRESIDENTE,



Danielle MAMETZ

Délibération 2019-12 : Délégation de compétences de la Présidente- complément**REUNION DU 21 Mars 2019**

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte Flandre et Lys s'est réuni le Jeudi 21 Mars 2019 à 18h30, Salon Montmorency à Laventie, sur convocation du 11 Mars 2019 de Mme Danielle Mametz, Présidente.

Nombre de délégués en exercice au jour de la séance :

Titulaires : 33 Suppléants : 33

Etaient présents et ont participé aux votes (19 délégués) :

Communauté de Communes Flandre-Lys : M. Bodart Michel, M.Brouteele Philippe, M.Cottigny Bernard, Mme Debaisieux Nathalie, M. Didelot Bernard, M.Duyck Joël, M. Kujawa Philippe, M.Mahieu Philippe, Mme Grammont Agnès

Communauté de Communes de Flandre Intérieure : M. Ampen Francis, Mme Campagne Marie-Madeleine, M.Devos Joël, M.Duriez Patrick, M.Dziadek Jean-Pierre, M.Heyman Bernard, M. Lemaire Roger, Mme Mametz Danielle, M. Smal Eric, M.Van Inghelandt Luc

Etaient également présents : M. Duponchel Pierre, Mme Berrais Sofia, Mme Wiplie Sandra, Mme Declerck Hélène

Membres absents ayant donné pouvoir :

Communauté de Communes Flandre Intérieure : M.Bataille (pouvoir à Mme Campagne), M.Darques (pouvoir à M.Dziadek), M.Debeugny (pouvoir à M.Van Inghelandt), M.Duquenoy Régis (pouvoir à Smal Eric), M. Maris Gérard (pouvoir à Joël Devos)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2122.22 et L5211.9,

Vu les statuts et le règlement intérieur du Syndicat Mixte Flandre et Lys,

Vu la délibération du 07 Janvier 2015 concernant l'élection du Président du SM Flandre et Lys,

Vu la délibération 2015-4 fixant la délégation de compétences au Président,

Considérant la nécessité de compléter la liste de délégation de compétences

IL EST DEMANDE AU COMITE SYNDICAL

De bien vouloir autoriser le Président du SM Flandre et Lys, dans le respect, conformément aux articles susnommés, et pour la durée de son mandat :

- A décider de l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 cents euros)

Envoyé en préfecture le 26/03/2019
Reçu en préfecture le 26/03/2019
Affiché le
ID : 059-255902934-20190321-2019_12-DE

Votants : 19
Suffrages exprimés : 24
Pour : 24
Contre : 0
Abstention 0

Adopté à l'unanimité

Copie de la présente délibération sera transmise à

- Monsieur le Sous-préfet de Dunkerque,
- Monsieur le Président de la Communauté de Communes Flandre-Lys
- Monsieur le Président de la Communauté de Communes de Flandre intérieure
- Monsieur le Trésorier Principal d'Hazebrouck

**Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an que dessus
(suivent les signatures)**

**POUR COPIE CONFORME
LA PRESIDENTE,**



Danielle MAMETZ

Délibération 2019-13 : Cession du matériel amorti du SM**REUNION DU 21 MARS 2019**

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte Flandre et Lys s'est réuni le Jeudi 21 Mars 2019 à 18h30, Salon Montmorency à Laventie, sur convocation du 11 Mars 2019 de Mme Danielle Mametz, Présidente.

Nombre de délégués en exercice au jour de la séance :

Titulaires : 33 Suppléants : 33

Etaient présents et ont participé aux votes (19 délégués) :

Communauté de Communes Flandre-Lys : M. Bodart Michel, M.Brouteele Philippe, M.Cottigny Bernard, Mme Debaisieux Nathalie, M. Didelot Bernard, M.Duyck Joël, M. Kujawa Philippe, M.Mahieu Philippe, Mme Grammont Agnès

Communauté de Communes de Flandre Intérieure : M. Ampen Francis, Mme Campagne Marie-Madeleine, M.Devos Joël, M.Duriez Patrick, M.Dziadek Jean-Pierre, M.Heyman Bernard, M. Lemaire Roger, Mme Mametz Danielle, M. Smal Eric, M.Van Inghelandt Luc

Etaient également présents : M. Duponchel Pierre, Mme Berrais Sofia, Mme Wiplie Sandra, Mme Declerck Hélène

Membres absents ayant donné pouvoir :

Communauté de Communes Flandre Intérieure : M.Bataille (pouvoir à Mme Campagne), M.Darques (pouvoir à M.Dziadek), M.Debeugny (pouvoir à M.Van Inghelandt), M.Duquenoy Régis (pouvoir à Smal Eric), M. Maris Gérard (pouvoir à Joël Devos)

Le Syndicat Mixte déménage fin avril au 222 route de Vieux Berquin à Hazebrouck. Les locaux sont loués meublés. Il convient donc de se défaire du mobilier de bureau amorti (Bureaux, caisson de bureau, armoires, chaises).

Considérant la délibération précédente du comité syndical autorisant le Président de décider de l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4600 euros,

Vu l'article L2122-22 10 du code général des collectivités

Considérant l'état de vétusté des meubles et la valeur nette comptable ;

Considérant que ces biens sont totalement amortis ;

Considérant que ces équipements ne répondent plus aux besoins des services et étaient destinés à la destruction ;

Considérant que du fait du risque de qualification de « déchet » (l'environnement) d'un bien mobilier dont la collectivité souhaite se défaire à la hiérarchie des modes de traitement, prioritairement rechercher le recyclage ou toute autre valorisation (article L541-1-2 du Code de l'Environnement) ;

Envoyé en préfecture le 26/03/2019
Reçu en préfecture le 26/03/2019
Affiché le
ID : 059-255902934-20190321-2019_13-DE

Considérant la volonté de certaines communes membres du SM d'acquérir certains biens mobiliers destinés à la destruction ;

Considérant que l'association Orme Activités est une association loi 1901 dont l'objet est notamment d'accompagner la création et le développement des services œuvrant dans la valorisation et le réemploi de tous déchets sur le territoire de Flandre, ainsi que les territoires connexes par le biais de la ressourcerie « Flandre Récup »

Il est demandé au comité syndical de décider de :

- **La cession à titre gracieux du mobilier amorti ne répondant plus aux besoins des services aux communes membres intéressées**
- **La cession à titre gracieux du mobilier restant à l'association Ormes Activités en vue de leur valorisation et/ou recyclage.**

Votants : 19

Suffrages exprimés : 24

Pour : 24

Contre :0

Abstention :0

Adopté à l'unanimité

Copie de la présente délibération sera transmise à

- Monsieur le Sous-préfet de Dunkerque,
- Monsieur le Président de la Communauté de Communes Flandre-Lys
- Monsieur le Président de la Communauté de Communes de Flandre intérieure
- Monsieur le Trésorier Principal d'Hazebrouck

**Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus
(suivent les signatures)**

**POUR COPIE CONFORME
LA PRESIDENTE,**

Danielle MAMETZ

SYNDICAT MIXTE FLANDRE ET

créé par arrêté préfectoral du 17 juin 2003
n° SIREN : 255 902 934 – n° SIRET 255 902 934 00017
Code APE : 751A

Envoyé en préfecture le 26/03/2019
Reçu en préfecture le 26/03/2019
Affiché le 
ID : 059-255902934-20190321-2019_14-DE

Délibération 2019- 14: VALIDATION DES AIDES AUX ASSOCIATIONS 2019

REUNION DU 21 MARS 2019

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte Flandre et Lys s'est réuni le Jeudi 21 Mars 2019 à 18h30, Salon Montmorency à Laventie, sur convocation du 11 Mars 2019 de Mme Danielle Mametz, Présidente.

Nombre de délégués en exercice au jour de la séance :

Titulaires : 33 Suppléants : 33

Etaient présents et ont participé aux votes (19 délégués) :

Communauté de Communes Flandre-Lys : M. Bodart Michel, M.Brouteele Philippe, M.Cottigny Bernard, Mme Debaisieux Nathalie, M. Didelot Bernard, M.Duyck Joël, M. Kujawa Philippe, M.Mahieu Philippe, Mme Grammont Agnès

Communauté de Communes de Flandre Intérieure : M. Ampen Francis, Mme Campagne Marie-Madeleine, M.Devos Joël, , M.Duriez Patrick, M.Dziadek Jean-Pierre, M.Heyman Bernard, M. Lemaire Roger, Mme Mametz Danielle, M. Smal Eric, M.Van Inghelandt Luc

Etaient également présents : M. Duponchel Pierre, Mme Berrais Sofia, Mme Wiplie Sandra, Mme Declerck Hélène

Membres absents ayant donné pouvoir :

Communauté de Communes Flandre Intérieure : M.Bataille (pouvoir à Mme Campagne), M.Darques (pouvoir à M.Dziadek), M.Debeugny (pouvoir à M.Van Inghelandt), M.Duquenoy Régis (pouvoir à Smal Eric), M. Maris Gérard (pouvoir à Joël Devos)

Le Comité syndical,
Sur rapport de Madame la Présidente,

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu les statuts du Syndicat mixte Flandre et Lys,
Vu le programme d'actions du Syndicat mixte Flandre et Lys 2019
Considérant le ROB du 27 février 2019,
Considérant le budget 2019, pour lequel un budget a été prévu dans le cadre de la démocratie participatives et des aides aux associations locales.
Considérant le règlement intérieur, la fiche projet des aides aux associations.
Considérant que le comité syndical validera les aides aux associations lors du second semestre 2019,

Il est demandé au Comité syndical de :

-Décidé d'attribuer aux aides aux associations une enveloppe de 10 000€

-Valider le règlement intérieur de l'action, valider le modèle de la fiche projet,

-Décider que le montant des subventions accordées sera entre 100€ et 1000€ maximum par projet pour 2019,

-D'autoriser Madame la Présidente à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

Votants : 19
Suffrages exprimés : 24
Pour : 24
Contre : 0
Abstention : 0

Adopté à l'unanimité

Copie de la présente délibération sera transmise à

- Monsieur le Sous-préfet de Dunkerque,
- Monsieur le trésorier d'Hazebrouck,

POUR COPIE CONFORME

LA PRESIDENTE,



Danielle MAMETZ

Délibération 2019-15 : Avis sur le Scot de Dunkerque**REUNION DU 21 MARS 2019**

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte Flandre et Lys s'est réuni le Jeudi 21 Mars 2019 à 18h30, Salon Montmorency à Laventie, sur convocation du 11 Mars 2019 de Mme Danielle Mametz, Présidente.

Nombre de délégués en exercice au jour de la séance :

Titulaires : 33 Suppléants : 33

Etaient présents et ont participé aux votes (19 délégués) :

Communauté de Communes Flandre-Lys : M. Bodart Michel, M.Brouteele Philippe, M.Cottigny Bernard, Mme Debaisieux Nathalie, M. Didelot Bernard, M.Duyck Joël, M. Kujawa Philippe, M.Mahieu Philippe, Mme Grammont Agnès

Communauté de Communes de Flandre Intérieure : M. Ampen Francis, Mme Campagne Marie-Madeleine, M.Devos Joël, , M.Duriez Patrick, M.Dziadek Jean-Pierre, M.Heyman Bernard, M. Lemaire Roger, Mme Mametz Danielle, M. Smal Eric, M.Van Inghelandt Luc

Etaient également présents : M. Duponchel Pierre, Mme Berrais Sofia, Mme Wiplie Sandra, Mme Declerck Hélène

Membres absents ayant donné pouvoir :

Communauté de Communes Flandre Intérieure : M.Bataille (pouvoir à Mme Campagne), M.Darques (pouvoir à M.Dziadek), M.Debeugny (pouvoir à M.Van Inghelandt), M.Duquenoy Régis (pouvoir à Smal Eric), M. Maris Gérard (pouvoir à Joël Devos)

Vu l'article L143-20 du code de l'urbanisme portant sur l'arrêt de projet de SCoT et sa soumission pour avis,

Vu le débat sur les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durable du SCoT Flandre Dunkerque tenu en novembre 2016,

Vu l'arrêt de projet du SCoT Flandre Dunkerque en comité syndical le 4 décembre 2018,

Vu la transmission des documents du SCoT Flandre Dunkerque au Syndicat Mixte Flandre et Lys pour avis le 10 janvier 2019,

Considérant la présentation faite en comité syndical ce 21 mars 2019,

Les documents n'appellent pas de remarques particulières de la part du Syndicat Mixte Flandre et Lys. Le projet met la lumière sur la collaboration et l'association que nous espérons mettre en œuvre entre nos deux territoires.

Au regard des enjeux communs entre nos deux territoires

complémentarité et de solidarité, une collaboration pourrait être envisagée sur :

- Les enjeux environnementaux et climatiques notamment eu égard à l'élévation du niveau de la mer et aux risques inhérents à l'érosion côtière
- L'armature des équipements et des services complémentaires ;
- La désertification médicale ;
- Le commerce et la préservation de nos paysages notamment le long des axes de flux, et ce en privilégiant les commerces de proximité en centralité afin de les revitaliser et les faire vivre ;
- La mobilité des personnes, des marchandises et de la logistique notamment à travers l'A25, l'axe ferroviaire, le transport interurbain et les voiries secondaires structurantes qui irriguent nos territoires ;
- Les paysages complémentaires dont la stratégie de redynamisation pourrait s'avérer fructueuse pour nos deux territoires ;
- L'accueil et le maintien des habitants à travers une stratégie habitat partagée ;
- Les échanges sur les outils de mise en œuvre pour atteindre les objectifs.

Il est demandé au comité syndical d'émettre un avis favorable à l'arrêt de projet du SCOT Flandre Dunkerque et de valider la proposition faite ci-dessus

Votants : 19

Suffrages exprimés : 24

Pour : 24

Contre : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité

Copie de la présente délibération sera transmise à

- Monsieur le Sous-préfet de Dunkerque,
- Monsieur le Président du Scot de Dunkerque

**Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus
(suivent les signatures)**

**POUR COPIE CONFORME
LA PRESIDENTE,**



Danielle MAMETZ

Délibération 2019-16 : Représentant du SM Flandre et Lys à la Commission locale de l'eau de l'Yser**REUNION DU 21 MARS 2019**

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte Flandre et Lys s'est réuni le Jeudi 21 Mars 2019 à 18h30, Salon Montmorency à Laventie, sur convocation du 11 Mars 2019 de Mme Danielle Mametz, Présidente.

Nombre de délégués en exercice au jour de la séance :

Titulaires : 33 Suppléants : 33

Etaient présents et ont participé aux votes (19 délégués) :

Communauté de Communes Flandre-Lys : M. Bodart Michel, M.Brouteele Philippe, M.Cottigny Bernard, Mme Debaisieux Nathalie, M. Didelot Bernard, M.Duyck Joël, M. Kujawa Philippe, M.Mahieu Philippe, Mme Grammont Agnès

Communauté de Communes de Flandre Intérieure : M. Ampen François, Mme Campagne Marie-Madeleine, M.Devos Joël, M.Duriez Patrick, M.Dziadek Jean-Pierre, M.Heyman Bernard, M. Lemaire Roger, Mme Mametz Danielle, M. Smal Eric, M.Van Inghelandt Luc

Etaient également présents : M. Duponchel Pierre, Mme Berrais Sofia, Mme Wiplie Sandra, Mme Declerck Hélène

Membres absents ayant donné pouvoir :

Communauté de Communes Flandre Intérieure : M.Bataille (pouvoir à Mme Campagne), M.Darques (pouvoir à M.Dziadek), M.Debeugny (pouvoir à M.Van Inghelandt), M.Duquenoy Régis (pouvoir à Smal Eric), M. Maris Gérard (pouvoir à Joël Devos)

Le Comité syndical,
Sur rapport de Madame la Présidente,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les statuts du SM Flandre et Lys,
Vu l'Arrêté préfectoral en date du 19 mai 2016 relatif à la composition de la commission locale de l'eau versant de l'Yser,

Considérant la compatibilité du Schéma de Cohérence Territoriale de Flandre et Lys avec le Sage de l'Yser

IL EST DEMANDE AU COMITE SYNDICAL

- de valider la participation du Syndicat mixte Flandre et Lys à la commission locale de l'eau du SAGE de l'Yser
- de désigner un représentant à la commission locale de l'eau : **Madame Marie Madeleine CAMPAGNE**
- de dire que cette participation n'entraîne pas de contribution financière du SM Flandre et Lys
- de donner mandat à Mme la Présidente pour signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération

Votants : 19
Suffrages exprimés : 24
Pour : 24
Contre : 0
Abstention : 0

Adopté à l'unanimité

Copie de la présente délibération sera transmise à

- Monsieur le Sous-préfet de Dunkerque,
- Monsieur le Président de la CLE du Sage de l'Yser
- Madame Campagne Marie Madeleine

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an que dessus
(suivent les signatures)

POUR COPIE CONFORME
LA PRESIDENTE,



Danielle MAMETZ